

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC / MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil, au 609, route Marie-Victorin, Verchères, LE LUNDI 3 JUIN 2024, à 10 HEURES de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes et cotisations municipales, scolaires, spéciales, intérêts accrus et charges, à moins que le tout n'ait été payé avant la vente, à savoir :

MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

TAXES, INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET FRAIS AU 3 AVRIL 2024

Matricule	Noms des propriétaires	No de lot(s)	Cadastre	Municipales	Scolaires	Total incluant intérêts, pénalités et frais
2068-29-0912-0-000-0009	QUACH KIM HAING ET TAN PHUON	4 833 234	Québec	8 434,49 \$	431,14 \$	11 067,73 \$

VILLE DE SAINT-AMABLE

TAXES, INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET FRAIS AU 3 AVRIL 2024

Matricule	Noms des propriétaires	No de lot(s)	Cadastre	Municipales	Scolaires	Total incluant intérêts, pénalités et frais
1856-34-9040-0-000-0000	CHARTRAND-FOURNIER, JULIEN ET FOURNIER, GUYLAIN	5 881 326	Québec	5 474,83 \$	805,21 \$	7 914,40 \$
1956-96-0030-0-000-0000	DALPÉ, COLOMBE	5 978 379	Québec	1 218,69 \$	0 \$	2 367,58 \$
2260-04-3050-0-000-0000	LARAMÉE, RONALD ET CHARRON, ANNE-MARIE	5 131 128	Québec	6 926,52 \$	1 039,30 \$	9 606,88 \$
2055-78-3900-0-000-0000	SYLVAIN-CHAMPAGNE, GUILLAUME	5 976 091	Québec	3 767,10 \$	518,78 \$	5 825,33 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

TAXES, INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET FRAIS AU 3 AVRIL 2024

Matricule	Noms des propriétaires	No de lot(s)	Cadastre	Municipales	Scolaires	Total incluant intérêts, pénalités et frais
1569 09 6268	9154-1227 QUÉBEC INC. A/S MARIO ABRAN	5 217 488	Québec	6 704,03 \$	0 \$	7 886,53 \$
1570 01 1724	LIU, YAN	5 217 469	Québec	7 852,15 \$	4,70 \$	10 402,36 \$
1670 44 0576	DOYON, JONATHAN	5 218 556	Québec	3 687,36 \$	242,01 \$	5 493,99 \$
1670 59 4798	SUCCESSION FRANÇOIS LANGEVIN A/S JOSÉE BRADETTE	5 218 823	Québec	2 406,03 \$	113,24 \$	3 547,81 \$
1671 95 8235	LIU, YAN	5 217 202	Québec	5 041,30 \$	8,30 \$	7 289,03 \$
1767 76 8360	BEAUCHEMIN, JEAN-PAUL	5 310 178 ET 5 312 076	Québec	2 069,43 \$	1,96 \$	3 129,15 \$
1771 22 3201	STRINZ, JOHN B. A/S CHRISTOPHER STRINZ	5 216 940	Québec	21,90 \$	0 \$	374,85 \$
1771 79 3717	UHLIS, HERBERT	5 217 004	Québec	20,07 \$	0 \$	373,08 \$
1772 82 5458	COULOMBE, MARIO	5 217 008	Québec	3 068,78 \$	217,53 \$	4 647,60 \$
1868 63 4128	CINQ-MARS, KARL * GEOFFRION, STÉPHANIE	5 217 259	Québec	1 818,99 \$	0,26 \$	3 039,80 \$
1868 85 3890	PANTAPOULOS, ANTONIOS & CAINE, MALAURIE	5 310 800	Québec	2 099,73 \$	0 \$	3 102,32 \$
1871 22 9066	HILZ, ALBERT A/S HILZ ROGER	5 216 989	Québec	50,15 \$	0 \$	411,75 \$
1972 72 1917	CROESSMANN, HERMANN	5 216 610	Québec	80,00 \$	0 \$	445,49 \$

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE

Toute personne désirant acquitter les sommes dues avant la vente doit le faire auprès de la MRC, et ce, après s'être informée auprès de cette dernière du montant total et exact à acquitter.

Une personne physique doit détenir deux pièces d'identité valides comprenant : photo, nom, date de naissance, adresse résidentielle complète. Si elle est représentée par une autre personne, en plus des documents déjà cités pour l'acheteur, un mandat ou une procuration est nécessaire.

Le représentant d'une personne morale doit détenir :

- deux pièces d'identité comprenant : photo, nom, qualité du représentant (mandataire);
- copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat ou procuration) et une copie du CIDREQ;
- une preuve de vérification des numéros TPS et TVQ, si la personne morale détient tels numéros, datée du jour de la vente. Ces validations peuvent se faire sans frais, par Internet, sur les sites de Revenu Québec (www.revenuquebec.ca) et sur le site de l'Agence du revenu du Canada (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html>). Il suffit d'effectuer vos recherches et de les imprimer le matin de la vente.

PAIEMENT

Le paiement DOIT être complet dès l'adjudication. Les seuls modes de paiement acceptés sont : **argent comptant, mandat-poste, traite bancaire, chèque certifié fait à l'ordre de la MRC de Marguerite-D'Youville**. Si le montant du chèque certifié ou de la traite bancaire est plus élevé que le montant de l'adjudication, la MRC remettra la différence dans la semaine suivant la tenue de la vente.

Aucun autre mode de paiement ne sera accepté.

Donné à Verchères, le 3 avril 2024



SYLVAIN BERTHIAUME
Directeur général et greffier-trésorier